

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 369

14 mars 2007

### SOMMAIRE

Active Participation S.à r.l. ....	17686	King's Cross Asset Funding 13 .....	17677
Alion Luxembourg S.A. ....	17698	King's Cross Asset Funding 14 .....	17677
Alion Luxembourg S.A. ....	17677	King's Cross Asset Funding 15 .....	17681
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l. ....	17666	King's Cross Asset Funding 16 .....	17682
Ascendam S.A. ....	17671	King's Cross Asset Funding 17 .....	17684
Au Petit Ver de Terre S.à r.l. ....	17683	King's Cross Asset Funding 18 .....	17684
Au Petit Ver de Terre S.à r.l. ....	17683	King's Cross Asset Funding 20 .....	17686
Beaurimmo S.A. ....	17699	King's Cross Asset Funding 22 .....	17686
Bellanima Bar Sàrl .....	17682	King's Cross Asset Funding 9 .....	17675
Belmar Participation S.A. ....	17671	Le Premier IV S.à r.l. ....	17683
Caret EB S.à r.l. ....	17694	Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l. ....	17690
Coachman S.à r.l. ....	17685	Lorry-Rail S.A. ....	17699
DB Vita .....	17699	Meximmo SCI .....	17705
Eab Finances S.A. ....	17678	NG Luxembourg S.A. ....	17696
Eska Invest .....	17706	Novelia Senior Services S.A. ....	17705
Fondex Holding S.A. ....	17704	Novo Consulting S.A. ....	17670
FTE, Foreign Trucks and Equipments ....	17670	Orex Holding S.A. ....	17704
Geofor Constructions S.A. ....	17703	Oro S.A. ....	17670
Greenland Property S.A. ....	17672	Parade Fonds .....	17702
Heco Invest S.A. ....	17705	Phantex Holding S.A. ....	17704
Hera S.A. ....	17712	Pletor Holding S.A. ....	17707
HSH N Sicav .....	17676	Pole Concept .....	17687
Idem Interim S.à.r.l. ....	17670	ProLogis Services S.à r.l. ....	17698
J.B. Technological Investments Holding S.A. ....	17688	Prometal Luxembourg S.A. ....	17698
JG, Jean GEORG S.à. r.l. ....	17708	Real Financing Two S.à r.l. ....	17704
King's Cross Asset Funding 10 .....	17675	Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l. ....	17688
King's Cross Asset Funding 11 .....	17676	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. .....	17710
King's Cross Asset Funding 12 .....	17676	WPP Luxembourg GUSA S.à r.l. ....	17696
		XL (Luxembourg) S.à r.l. ....	17682

**ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.794.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.212, holder of 99,144 (ninety-nine thousand one hundred and forty-four) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Olivier Dorier, company director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 11, 2006;

(2) GEMFI, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 28 bis, rue Barbes, F-92120 Montrouge, France, registered with the French Trade and Companies Register under the number B 339 753 725, holder of 11,016 (eleven thousand and sixteen) shares of the Company,

hereby represented by Mr. Olivier Dorier, prenamed,

by virtue of a proxy given on December 1, 2006;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the sole shareholders of ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 19, 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 593 of March, 22, 2006.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated September 19, 2006, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. That 110,160 (one hundred and ten thousand one hundred and sixty) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 40,500.- (forty thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 2,754,000.- (two million seven hundred and fifty-four thousand euro) to EUR 2,794,500.- (two million seven hundred and ninety-four thousand euro), by way of the issue of 1,620 (one thousand six hundred and twenty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 213.- (two hundred thirteen euro).

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 40,500.- (forty thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 2,754,000.- (two million seven hundred and fifty-four thousand euro), represented by 110,160 (one hundred and ten thousand one hundred and sixty) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 2,794,500.- (two million seven hundred and ninety-four thousand five hundred euro), by way of the issue of 1,620 (one thousand six hundred and twenty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, ArclIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. and GEMFI, S.à r.l., declare to subscribe for the 1,620 (one thousand six hundred and twenty) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 40,500.- (forty thousand five hundred euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 40,713.- (forty thousand seven hundred thirteen euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage. The subscription of such shares shall be made as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Value of shares subscribed EUR	Amount to be allocated to the nominal share capital account EUR	Amount to be allocated to the premium reserve EUR	Payment EUR
ArclIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. ....	1,458	36,450.-	36,450.-	191.70	36,641.70
GEMFI, S.à r.l. ....	162	4,050.-	4,050.-	21.30	4,071.30
Total: .....	1,620	40,500.-	40,500.-	213.00	40,713.00

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 40,713.- (forty thousand seven hundred and thirteen euro) shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 40,500.- (forty thousand five hundred euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 213.- (two hundred and thirteen euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	Shares
ArclIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. ....	100,602
GEMFI, S.à r.l. ....	11,178
Total: .....	111,780

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« 5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 2,794,500.- (two million seven hundred and ninety-four thousand five hundred euro), represented by 111,780 (one hundred eleven thousand seven hundred and eighty) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up.»

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(1) ArcIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.212, propriétaire de 99.144 (quatre-vingt-dix-neuf mille cent quarante-quatre) parts sociales de la Société,

ici représenté par Monsieur Olivier Dorier, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006,

(2) GEMFI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 28 bis, rue Barbes, F-92120 Montrouge, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés français sous le numéro B 339 753 725, propriétaire de 10.865 (dix mille huit cent soixante-cinq) parts sociales de la Société,

ici représenté par Monsieur Olivier Dorier, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> décembre 2006;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de ArcIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. que les 110.160 (cent dix mille cent soixante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 40.500,- (quarante mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.754.000,- (deux millions sept cent cinquante-quatre mille euros) à EUR 2.794.500,- (deux millions sept cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents euros) par l'émission de 1.620 (mille six cents vingt) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 40.500,- (quarante mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 2.754.000,- (deux millions sept cent cinquante-quatre mille euros), représenté par 110.160 (cent dix mille six cent soixante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 2.794.500,- (deux millions sept cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents euros), par l'émission de 1.620 (mille six cents vingt) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### Souscription - Libération

A cet effet, ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. et GEMFI, S.à r.l., prénommés, déclarent souscrire aux 1.620 (mille six cents vingt) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 40.500,- (quarante mille cinq cents euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 40.713,- (quarante mille sept cents treize euros) dont la preuve est fournie au notaire par un certificat de blocage. La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Valeur des parts sociales souscrites EUR	Montant alloué au compte capital nominal EUR	Montant alloué au compte prime d'émission EUR	Paiement EUR
ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. .....	1.458	36.450,-	36.450,-	191,70	36.641,70
GEMFI, S.à r.l. ....	162	4.050,-	4.050,-	21,30	4.071,30
Total: .....	1.620	40.500,-	40.500,-	213,-	40.713,-

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de EUR 40.713,- (quarante mille sept cents treize euros) sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 40.500,- (quarante mille cinq cents euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société, et
- (ii) au compte de prime d'émission de la Société,
- (iii) un montant de EUR 213,- (deux cents treize euros) sera affecté.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

	Parts sociales
ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. ....	100,602
GEMFI, S.à r.l. ....	11,178
Total: .....	111,780

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.794.500,- (deux millions sept cents quatre-vingt quatorze mille cinq cents euros) représenté par 111.780 (cent onze mille sept cents quatre-vingt) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 66, case 12. — Reçu 407,13 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007016827/230/220.

(070009525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Idem Interim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 54.249.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon poste de gérant de la société à responsabilité limitée IDEM INTERIM S.à.r.l. établie et ayant son siège social 32, rue du Canal à L-4050 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et les Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-54.249.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Y. Pizard.

Référence de publication: 2007016587/1171/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Novo Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 107.189.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon poste d'administrateur-délégué de la société anonyme NOVO CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social 32, rue du Canal à L-4050 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-107.189.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Y. Pizard.

Référence de publication: 2007016588/1171/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Oro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.685.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société ORO S.A. établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.685, constituée par-devant notaire en date du 11 septembre 2001.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

K. Schmitt.

Référence de publication: 2007016589/1171/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**FTE, Foreign Trucks and Equipments, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 100.206.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2006 a décidé d'accepter la démission de Mme Mireille Kronz comme membre du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer un nouvel administrateur:

- Monsieur Claude Kremer, né le 19 mars 1977 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 7A, z.a. am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess, et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2012.



Pour FTE, FOREIGN TRUCKS AND EQUIPMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016643/1113/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Belmar Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.574.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 novembre 2006*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, Mr. Dennis Bosje, Mr. Paul de Haan et Mme Valérie Fisson, tous trois résidents professionnellement au 17, boulevard Prince du Henri, L-1724 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la société, en remplacement de Mr. André Wilwert, Mr. Gérard Matheis et Mr. Paul Marx.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, la société AUDITSERV S.à r.l., L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, a été nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la société INTER-AUDIT S.à r.l.

Le siège social a été transféré avec effet immédiat à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour BELMAR PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016590/6295/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Ascendam S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.999.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 juin 2006 que l'assemblée a décidé de reconduire anticipativement dans leurs fonctions d'administrateur Madame Karin Agneta Jansson, née Jacobsson, (demeurant à 183 52 Täby (Suède) Strandpromenaden, 14), Mademoiselle Torunn Jansson, (demeurant à 818 32 Valbo (Suède) Mackmyravägen, 40A) et Monsieur Egil Jansson (demeurant à 116 46 Stockholm (Suède) Mosebacke Torg 8) pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée a décidé également de reconduire anticipativement Monsieur Gaëtan Wauters, demeurant à 1180 Bruxelles (Belgique) rue de l'Equateur 47/2 dans ses fonctions de commissaire pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Par ailleurs, il ressort du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 25 juin 2006, qu'a été appelée aux fonctions d'administrateur-délégué Madame Karin Agneta Jansson (née Jacobsson) prénommée.

L'administrateur-délégué aura seul tous les pouvoirs de disposition, non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale, pour engager la société. En outre il pourra substituer un tiers pour l'exécution de toute partie de son mandat.

Strassen, le 15 novembre 2006.

Pour ASCENDAM S.A.

FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016591/1317/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Greenland Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.507.

---

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

I) Monsieur Peter Stuart Todd, administrateur de société, demeurant à Greystones, County Wicklow (Irlande), Sallwood, Templecarrig.

II) Monsieur Michael Lucitt, consultant, demeurant à Athlone, County Westmeath (Irlande), Viking Lodge, Ballykeeran.

III) Monsieur David Ward, commerçant, demeurant à Newtownmountkennedy, County Wicklow (Irlande), Corsillagh House.

IV) Monsieur Francis Sowman, avocat, demeurant à Dublin 18 (Irlande), 8, Tresilian, Brighton Road, Foxrock,

V) Monsieur Ian George Burns, comptable, demeurant à Dublin 14 (Irlande), 3, Charleville, Lower Churchtown Road,

VI) Monsieur William Joseph Gorman, expert-comptable, demeurant à Dublin 4 (Irlande), 29 Ailesbury Road, Ballsbridge.

Tous les six ici représentés par Mademoiselle Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six procurations données respectivement les 15, 17 et 19 décembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de GREENLAND PROPERTY S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent vingt mille euros (EUR 720.000,-), divisé en trois cent soixante mille (360.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.



La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de juillet, à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

### Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1) Monsieur Peter Stuart Todd, préqualifié, cent vingt-cinq mille . . . . .	125.000
2) Monsieur Michael Lucitt, préqualifié, cinquante mille . . . . .	50.000
3) Monsieur David Ward, préqualifié, cinquante mille . . . . .	50.000
4) Monsieur Francis Sowman, préqualifié, trente-cinq mille . . . . .	35.000
5) Monsieur Ian George Burns, préqualifié, vingt-cinq mille . . . . .	25.000
6) Monsieur William Joseph Gorman, préqualifié, soixante-quinze mille . . . . .	75.000
Total: trois cent soixante mille actions . . . . .	360.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en trois cent soixante mille (360.000) actions entièrement libérées de la société anonyme GREENDALE S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 62.079, lesdites actions représentant l'intégralité du capital social de la société GREENDALE S.A. d'un montant de sept cent vingt mille euros (EUR 720.000,-).

La contribution a été examinée par la société à responsabilité limitée AGN HORSBURGH & CO, avec siège à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en vertu d'un rapport daté du 21 décembre 2006, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

#### «Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Signé: Karl H. Horsburgh, Réviseur d'Entreprises.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### Déclarations pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les trois cent soixante mille (360.000) actions apportées représentent cent pour cent (100%) du capital de la société GREENDALE S.A., préqualifiée, de sorte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

En conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, la société GREENLAND PROPERTY S.A. devra conserver pendant cinq ans à dater des présentes, toutes les actions de la société GREENDALE S.A. et au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social de cette société.

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Alma Thomas, administrateur de sociétés, née à Almaty (Kazakhstan) le 2 avril 1971, demeurant à L-6661 Born, 72, Haaptstrooss.

b) Madame Marina Valvasori, employée privée, née à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) le 24 mars 1970, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

c) Monsieur William Joseph Gorman, expert-comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 juin 1944, demeurant à Dublin 4 (Irlande), 29 Ailesbury Road, Ballsbridge.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Brossard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2006, vol. 437, fol. 42, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007017114/236/175.

(070010415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

### **King's Cross Asset Funding 9, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.494.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016592/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04685. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

### **King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007016593/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**HSH N Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.422.

Der Verwaltungsrat der HSH N SICAV hat den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieder Herrn Wolfgang Dürr mit Wirkung zum 30. November 2006 angenommen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, dem 16. Januar 2007.

Für die Gesellschaft HSH N SICAV

Unterschrift

Référence de publication: 2007016662/2501/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**King's Cross Asset Funding 11, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.397.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007016594/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**King's Cross Asset Funding 12, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.398.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016595/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 4 décembre 2006*

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 4 décembre 2006 que Madame Line Al Khayer, demeurant à Immeuble Assad, 1, SY Kardaha, Syrie, est nommée comme président du conseil d'administration et comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007016749/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 13, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.440.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016596/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 14, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.441.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016597/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

### **Eab Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

#### — STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Franck Julien, Président du Conseil d'Administration de la société LA FINANCIERE GROUPE TFN, demeurant à F-75015 Paris, 356, rue de Vaugirard,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Nico Nothumb, employé privé, demeurant à Livange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2006.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ici représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de EAB FINANCES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et vendre directement ou indirectement tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle peut accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des associés ou à des tiers, dans le respect des conditions légales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.



### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Bertrange, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de février à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 août 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Franck Julien, comparant.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-). Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Franck Julien, Président du Conseil d'Administration de la société LA FINANCIERE GROUPE TFN, né à Genève (Suisse), le 30 décembre 1966, demeurant à F-75015 Paris, 356, rue de Vaugirard;

b) Monsieur Loïc Evrard, Administrateur de la société LA FINANCIERE GROUPE TFN, né à Amiens (France), le 2 septembre 1965, demeurant à F-78670 Villennes-sur-Seine, 250, chemin des Groux;

c) Monsieur Pierre Vacheron, Administrateur de la société LA FINANCIERE GROUPE TFN, né à Grenoble (France), le 22 avril 1968, demeurant à F-92300 Levallois Perret, 23, rue Greffulhe.

Monsieur Franck Julien, préqualifié, est nommé:

a) Président du conseil d'administration;

b) administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 30.718.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4) Le siège de la société est fixé à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Nothumb, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2006, vol. 437, fol. 41, case 6. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007017116/236/180.

(070010420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**King's Cross Asset Funding 15, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.015.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016598/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04726. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070009441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Bellanima Bar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 85.491.

Monsieur Antonio Bellanima

Demeurant à L-1718 Luxembourg, 18a, rue Haute

déclare céder et transporter par la présente sous les garanties de Droit à

Monsieur Oronzo Bellanima

Demeurant à L-5240 Sandweiler, 12A, rue Principale

Quatre-vingt deux (82) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée BELLANIMA BAR S.à r.l.

La cession qui précède est faite moyennant l'euro symbolique.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2007.

O. Bellanima / A. Bellanima.

Référence de publication: 2007016599/2237/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06281. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070009418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**XL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.524.

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance unique en date du 13 décembre 2006 de la société XL (LUXEMBOURG) que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Démission du Gérant A suivant:

Mr. Paul Giordano, à partir de 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

F. Welman / P. van Denzen

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2007016641/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05047. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070009127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**King's Cross Asset Funding 16, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.342.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016600/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Au Petit Ver de Terre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 101.022.

—  
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2007

*1<sup>er</sup> résolution*

Les associés décident de manière unanime de révoquer Monsieur Ferreira Oliveira Jorge Miguel, demeurant à L-6672 Mertert, 26, Cité Cerabati en tant que gérant administratif

*2<sup>e</sup> résolution*

Les associés décident de manière unanime de révoquer Madame Pinto Filipe Talhadas Sandra Ascencao demeurant à L-6759 Grevenmacher, 11, rue Neuve de son mandat en tant que gérant technique de la société.

*3<sup>e</sup> résolution*

Les associés décident de nommer en son remplacement comme gérant technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Ferreira Oliveira Jorge Miguel, demeurant à L-6672 Mertert, 26, Cité Cerabati avec pouvoir de signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre de jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Signatures

Les associés de l'assemblée

Référence de publication: 2007016601/5820/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06792. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Le Premier IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.026.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017102/242/11.

(070009706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Au Petit Ver de Terre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 101.022.

—  
Entre:

1. Pinto Filipe Talhadas Sandra Ascencao demeurant à L-6759 Grevenmacher, 11, rue Neuve agissant comme cédant, d'une part,

et

2. Ferreira Oliveira Marco Antonio demeurant à L-6782 Grevenmacher, 18, rue Syr agissant comme cessionnaire, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

1. Le cédant cède et transporte au cessionnaire, qui accepte, 1 action de la société AU PETIT VER DE TERRE S.à r.l., avec siège social à L-5481 Wormeldange, 35, route du Vin, constituée en date du 12 mai 2004 par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

2. Le prix de cession est de 125,- euros chacune, somme que le cédant reconnaît avoir reçue en date de ce jour, ce dont quittance,

3. L'entrée en jouissance des actions est fixée à la date des présentes.

4. La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux juridictions du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Faite et signée en double à Wormeldange, le 16 janvier 2007.

Signature / Signature

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2007016602/5820/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06793. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 17, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.343.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit: M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016603/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 18, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.344.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007016604/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Coachman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8533 Elvange, 80, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.325.

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de à résidence à Redange-sur-Attert.

1. Monsieur Tom Ritz, gérant technique, né à Luxembourg le 2 mars 1962, demeurant à L-8533 Elvange, 80, rue Principale,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2007.

2. La société COACH-WORLD LIMITED, ayant son siège social dans les Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, sous le numéro 1049815,

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, prénommé,

en vertu d'une procuration générale donnée le 21 septembre 2006.

Les prédites procuration et copie de procuration, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée COACHMAN, S.à r.l., ayant son siège social à L-8471 Eischen, 14, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 92.325, constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister en date du 12 mars 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 du 17 avril 2003.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8471 Eischen, 14, rue de la Gare, à L-8533 Elvange, 80, rue Principale.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le siège de la société est établi à Elvange, Commune de Beckerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 janvier 2007, vol. 408, fol. 83, case 12. RED / 2007 / 49. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 12 janvier 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007016914/243/43.

(070009694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 20, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.883.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016605/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 22, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.069.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique le 13 octobre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016606/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Active Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.453.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.



LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007017243/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04380. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Pole Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLE CONCEPT S.A., avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1045 du 15 octobre 2005,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 30 décembre 2005, publié au dudit Mémorial C, numéro 1107 du 8 juin 2006,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussigné, en date du 19 octobre 2006, non encore publié au dudit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.303.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant professionnellement à 59, rue G.-D. Charlotte, Wiltz,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, secrétaire, demeurant à Mousny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît de Bien pré-qualifié.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

La démission de la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., de son poste de commissaire au compte avec décharge; cette résolution remplace la deuxième résolution de l'acte du Notaire Anja Holtz, soussigné, reçu le 19 octobre 2006.

La présente résolution est faite aux fins d'inscription au registre de commerce et des sociétés.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations, aux fins de représentation des actionnaires sont annexées à l'acte numéro 490 reçu le 19 octobre 2006 par le Notaire instrumentant, enregistré à Wiltz, volume 320 folio 46 case 6.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée confirme la démission de la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., dont le siège social est à L- Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, (RCSL B 88.833) et lui donne décharge pour sa gestion cette résolution remplace la deuxième résolution de l'acte du Notaire Anja Holtz, soussigné, reçu le 19 octobre 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

17688

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 décembre 2006, vol. 321, fol. 33, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur f.f. (signé): M. Recken.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007016624/2724/61.

(070009383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**J.B. Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.731.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 8 novembre 2006*

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Denis Bour, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Denis Bour, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007016640/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05195. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070009053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Société de Gestion Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 44.531.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter.
- 2.- La société à responsabilité limitée YVISA S.à r.l., avec siège social à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez, ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à r.l., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le

numéro 44.531, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 458 du 6 octobre 1993,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le dit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen:

- en date du 21 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 605 du 22 décembre 1993,
- en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 483 du 25 septembre 1995,
- en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 881 du 7 décembre 1998,

que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par des décisions collectives des associés en date du 15 février 2002, publié au Mémorial C numéro 224 du 3 mars 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 842 du 16 août 2003,
- en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 326 du 13 avril 2005.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (17.875,- EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) à quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (45.375,- EUR) par l'émission et la création de sept cent quinze (715) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ces nouvelles parts sociales sont émises avec une prime d'émission totale de cent trente-six mille six cent vingt-cinq euros (136.625,- EUR).

Les sept cent quinze (715) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés par la société à responsabilité limitée YVISA S.à r.l., prédésignée, et libérées moyennant conversion en capital d'un «compte courant associé», à concurrence de cent cinquante-quatre mille cinq cents euros (154.500,- EUR), faisant dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (17.875,- EUR) pour l'augmentation de capital et cent trente-six mille six cent vingt-cinq euros (136.625,- EUR) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille huit cent quinze (1.815) parts sociales représentatives du capital social.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (104.625,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (45.375,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

Cette augmentation de capital est réalisée moyennant prélèvement de la somme de cent quatre mille six cent vingt-cinq euros (104.625,- EUR) sur la prime d'émission, laquelle a été préalablement payée.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille huit cent quinze (1.815) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille cinq cents euros (1.500,- EUR) chacune.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille cinq cents euros (1.500,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée YVISA S.à r.l., avec siège social à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez, quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
2.- Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, vingt parts sociales . . . . .	20
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de deux mille deux cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Hell, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2006, vol. 540, fol. 49, case 2. — Reçu 1.545 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016666/231/79.

(070009477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Lincoln Electric Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 111.828.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.755.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 22801 St Clair Avenue, Cleveland, Ohio 44117, USA,

here represented by Ms. Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 29, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY is the sole shareholder of LINCOLN ELECTRIC LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on May 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 702 on July 8, 2004 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) divided into two hundred fifty (250) shares of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred eleven million eight hundred three thousand United States dollars (USD 111,803,000.-) to bring it from its present amount of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) to one hundred eleven million eight hundred twenty-eight thousand United States dollars (USD 111,828,000.-) by the issuance of one million one hundred eighteen thousand thirty (1,118,030) new shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

I. LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for eight hundred sixty-two thousand two hundred (862,200) new shares of one hundred United States dollars (USD 100.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of:

1. four million seven hundred fifty thousand (4,750,000) ordinary shares and eight hundred (800) preference shares having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each (the UK Shares) of LINCOLN ELECTRIC UK LTD, a limited liability company incorporated and organised under the laws of United Kingdom, with registered office at Mansfield Road, Aston, Sheffield, South Yorkshire S26 2BS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under number 1982670, having a share capital of five million five hundred fifty thousand Great Britain Pounds (GBP 5,550,000.-) represented by the UK Shares (Lincoln UK), and

2. one million seven hundred forty-one thousand four hundred eighty (1,741,480) Class A registered shares, ninety-six thousand eight hundred twenty (96,820) Class B registered shares, one hundred ninety-four thousand five hundred forty-one (194,541) Class C registered shares, one hundred ninety-five thousand (195,000) Class D registered shares, and one hundred ninety thousand (190,000) Class E registered shares having a par value of ten Polish zlotys (PLN 10.-)

each (the Poland Shares) of LINCOLN ELECTRIC BESTER S.A., a public limited company incorporated and organised under the laws of Poland, with registered office at ul. Jana III Sobieskiego 19A, 58-263 Bielawa, Poland, registered with the Registrar of Companies under number KRS 76641, having a share capital of twenty-four million two hundred sixty-three thousand six hundred ten Polish zlotys (PLN 24,263,610.-) represented by one million seven hundred fifty thousand (1,750,000) Class A registered shares, ninety-six thousand eight hundred twenty (96,820) Class B registered shares, one hundred ninety-four thousand five hundred forty-one (194,541) Class C registered shares, one hundred ninety-five thousand (195,000) Class D registered shares, and one hundred ninety thousand (190,000) Class E registered shares having a par value of ten Polish zlotys (PLN 10.-) each (Lincoln Poland).

It results from two certificates issued on the date hereof by the management of LINCOLN UK and LINCOLN POLAND, respectively, that, as of the date of such certificates:

- LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY is the full owner of the UK Shares and the Poland Shares;
- The UK Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of LINCOLN UK and the Poland Shares are fully-paid and represent 99.65% of the issued share capital of LINCOLN POLAND;
- LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY is solely entitled to the UK Shares and the Poland Shares and possesses the power to dispose of these shares;
- none of the UK Shares and the Poland Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on these shares and these shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the UK Shares and the Poland Shares be transferred to him;
- according to the laws of the United Kingdom, the laws of Poland and the articles of association of LINCOLN UK and LINCOLN POLAND, respectively, the UK Shares and the Poland Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the UK Shares are worth at least thirty-six million four hundred seventy-two thousand United States dollars (USD 36,472,000.-) and the Poland Shares are worth at least forty-nine million seven hundred forty-eight thousand United States dollars (USD 49,748,000.-), this estimation being based on generally accepted accounting principles.

Such contribution in the aggregate amount of eighty-six million two hundred twenty thousand United States dollars (USD 86,220,000.-), made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

Such certificates and a copy of the balance sheets of LINCOLN UK and LINCOLN POLAND dated as of October 31, 2006, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. LINCOLN ELECTRIC (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies under number 97252 (LINCOLN GIBRALTAR), represented by Ms. Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 29, 2006, declares to subscribe for two hundred fifty-five thousand eight hundred thirty (255,830) new shares of one hundred United States dollars (USD 100.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of its all assets and liabilities. This contribution is being made for a value of twenty-five million five hundred eighty-three thousand United States dollars (USD 25,583,000.-) which is allocated to the share capital account of the Company.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of LINCOLN GIBRALTAR dated as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of LINCOLN GIBRALTAR that:

- all assets and liabilities of LINCOLN GIBRALTAR are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of LINCOLN GIBRALTAR per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be twenty-five million five hundred eighty-three thousand United States dollars (USD 25,583,000.-);
- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist;
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by LINCOLN GIBRALTAR.

The said proxy, certificate and balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred eleven million eight hundred twenty-eight thousand United States dollars (USD 111,828,000.-) represented by one million one hundred eighteen thousand two hundred eighty

(1,118,280) shares in registered form with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand euro (7,000.- EUR).

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of LINCOLN UK and 99.65% of the share capital of LINCOLN POLAND, two companies incorporated in the United Kingdom and Poland, respectively, Member States of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from LINCOLN GIBRALTAR, a company incorporated under the laws of Gibraltar, Part of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, une société de droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 22801 St Clair Avenue, Cleveland, Ohio 44117, Etat-Unis,

représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY est l'associé unique de LINCOLN ELECTRIC LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juillet 2004, numéro 702, (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000.-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cent millions huit cent trois mille dollars des Etats-Unis (USD 111.803.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000.-) à cent onze millions huit cent vingt-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 111.828.000.-) par l'émission de un million cent dix-huit mille trente (1.118.030) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

I. LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les huit cent soixante-deux mille deux cents (862.200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100.-) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature de:

1. quatre millions sept cent cinquante mille (4.750.000) actions ordinaires et huit cents (800) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) (les Parts Sociales de UK) chacune de LINCOLN ELECTRIC UK LTD, une société de droit anglais, avec siège social à Mansfield Road, Aston, Sheffield, South Yorkshire S26 2BS, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 1982670, ayant un capital social de cinq millions cinq cent cinquante mille livres sterling (GBP 5.550.000.-), représenté par les Parts Sociales Italiennes (LINCOLN UK), et



2. un million sept cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingts (1.741.480) parts sociales de classe A, quatre-vingt-seize mille huit cent vingt (96.820) parts sociales de classe B, cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante et une (194.541) parts sociales de classe C, cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) parts sociales de classe D, et cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales de classe E, toutes ayant une valeur nominale de dix zlotys Polonais (PLN 10,-) chacune (les Parts Sociales Polonaises) de LINCOLN ELECTRIC BESTER S.A., une société de droit polonais, avec siège social à ul. Jana Sobieskiego 19A, 58-263 Bielawa, Pologne, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro KRS 76641, ayant un capital social de vingt-quatre millions deux cent soixante trois mille six cent dix zlotys Polonais (PLN 24.263.610,-), représenté par un million sept cent cinquante mille (1.750.000) parts sociales de classe A, quatre-vingt seize mille huit cent vingt (96.820) parts sociales de classe B, cent quatre-vingt quatorze mille cinq cent quarante et un (194.541) parts sociales de classe C, cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) parts sociales de classe D, et cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales de classe E, tous ayant une valeur nominale de dix zlotys Polonais (PLN 10,-) chacune (LINCOLN POLOGNE).

Il résulte de deux certificats délivrés par la gérance de LINCOLN UK et LINCOLN POLOGNE, émis à la date de ce jour, que:

- LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY est le propriétaire unique des Parts Sociales de UK et Parts Sociales Polonaises;

- les Parts Sociales de UK sont entièrement libérées et elles représentent la totalité du capital social émis Lincoln UK, et les Parts Sociales Polonaises sont entièrement libérées et elles représentent 99.65% du capital social émis de Lincoln Pologne;

- LINCOLN ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDING COMPANY est la seule titulaire des droits sur les Parts Sociales de UK et les Parts Sociales Polonaises et possède le pouvoir de céder ces parts sociales;

- aucune Part Sociale de UK ni Part Sociale Polonaise n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de UK et Parts Sociales Polonaises, et aucune Part Sociale de UK ni Part Sociale Polonaise n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales de UK et Parts Sociales Polonaises lui soit cédés;

- conformément à la loi anglaise et à la loi polonaise, et aux statuts de LINCOLN UK et LINCOLN POLOGNE, les Parts Sociales de UK et les Parts Sociales Polonaises sont librement cessibles.

- à la date de ce jour, les Parts Sociales de UK sont évaluées à au moins trente-six millions quatre cent soixante-douze mille dollars des Etats-Unis (USD 36.472.000,-), et les Parts Sociales Polonaises sont évaluées à au moins quarante-neuf millions sept cent quarante-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 49.748.000,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit apport d'un montant total de quatre-vingt-six millions deux cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 86.220.000,-) est affecté au capital de la Société;

Lesdits certificats et une copie du bilan de LINCOLN UK et LINCOLN POLOGNE du 31 octobre 2006, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. LINCOLN ELECTRIC (GIBRALTAR) LIMITED, une société de droit de Gibraltar, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 97252 (LINCOLN GIBRALTAR), représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2006, déclare souscrire les deux cent cinquante-cinq mille huit cent trente (255.830) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs. Cet apport est fait pour une valeur de vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 25.583.000,-), qui sont crédités au compte capital de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de LINCOLN GIBRALTAR daté le jour du présent acte.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de LINCOLN GIBRALTAR en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de LINCOLN GIBRALTAR sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté le jour du présent acte;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de Lincoln Gibraltar selon le bilan intérimaire daté le jour du présent acte est évaluée à vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt trois mille dollars des Etats-Unis (USD 25.583.000,-);

- il n'existe aucun empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à la Société;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à la Société ont été accomplies par LINCOLN GIBRALTAR.

Lesdits procuration, certificat et bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.



*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent onze millions huit cent vingt-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 111.828.000,-), représenté par un million cent dix-huit deux cent quatre-vingts (1.118.280) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de 100% du capital social de LINCOLN UK et 99.65% du capital social de LINCOLN POLOGNE, deux sociétés de droit anglais et Pologne, respectivement, Etats Membres de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de LINCOLN GIBRALTAR, une société de droit de Gibraltar, faisant partie de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 décembre 2006, vol. 440, fol. 9, case 7. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016642/242/250.

(070009602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.277.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARET PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg Law incorporated by deed of the undersigned notary on 15th March 2006, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET EB, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.277 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 16th day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations on 13th day of June 2006 number 1145, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

#### *Resolutions*

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CARET PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.334, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET EB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.277 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juin 2006 numéro 1.145, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### *Résolutions*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 67, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007017069/202/80.

(070010074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 24 janvier 2006 de la société NG LUXEMBOURG S.A. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée indéterminée à compter du 24 janvier 2006

Mark Anthony Flawn, résidant au 1-3, Strand, WC2N 5EH Londres, Royaume-Uni.

2. Démission de l'Administrateur suivant:

Malcolm Charles Cooper, résidant au 1-3, Strand, WC2N 5EH Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG LUXEMBOURG S.A.

C. Jenner

Administrateur

Référence de publication: 2007016649/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**WPP Luxembourg GUSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.411.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WPP GROUP USA INC., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Olivier Wuidar, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of WPP LUXEMBOURG GUSA S.à r.l., with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.411 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 635 of 24 April 2002;

III. the Company's subscribed share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) divided into 500 (five hundred) ordinary shares, with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each;

IV. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;

VII. the Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company,

in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

IX. the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

X. the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandate from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP GROUP USA INC., une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY INC., 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Olivier Wuidar, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination de WPP LUXEMBOURG GUSA S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.411 (la Société);

II. la Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 635 du 24 avril 2002;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 25.000 (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 50 (cinquante Dollars des Etats-Unis) chacune;

IV. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération,

VII. l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne;

VIII. partant la Société est désormais liquidée et la liquidation est à considérer comme clôturée;

IX. l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

X. l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: O. Wuidar, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. REM 2007 53. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007017292/5770/91.

(070010367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

---

**ProLogis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.192.

L'adresse de l'associé (PLD INTERNATIONAL INCORPORATED), a été transférée au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware - United States of America.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

*Gérante*

J. Davies

*Gérante*

Référence de publication: 2007016658/1127/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Prometal Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 89, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 30.908.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente, de

- Monsieur Hugh Brown, né le 15 juin 1962 à Langland House, demeurant à 17, Park Road/Menston Ilkley LS29 6LS/ West Yorkshire/England.

- Monsieur Neil Wagstaff, né le 3 juillet 1963 à Cherry House, demeurant à Hopgrove Lane South/York. Yo32 9TG/ England.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007016664/510/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Alion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.694.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2006*

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Line Al Kayer, ophtalmologiste, demeurant Immeuble Assad 1, Kardaha, Syrie

- Mademoiselle Natal Al Assad, sans état, demeurant Immeuble Assad 1, Kardaha, Syrie

- Mademoiselle Rania Al Assad, sans état, demeurant Immeuble Assad 1, Kardaha, Syrie

Le mandat du commissaire aux comptes AACO S.à r.l., établie à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007016748/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00196. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**DB Vita, Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 35.917.

Die Unterzeichneten, welche alle Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft sind, haben zur Kenntnis genommen, dass Herr Tomas Wittbjer aus der Geschäftsführung des Unternehmens zum 31 Dezember 2006 ausgeschieden ist.

Luxembourg, 2. November 2006.

Vogel / Contzen / Kunze / Renz.

Référence de publication: 2007016667/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05343. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070009324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44870 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007016669/211/12.

(070009462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Beurimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 59, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.432.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit suisse BEAURIMMO S.A., ayant son siège social à Lausanne (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du Canton de Vaud sous le numéro fédéral CH-550-0092314-3.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Suisse au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Adaptation des statuts à la législation luxembourgeoise.
3. Fixation du siège social au 59, boulevard de la Pétrusse, à L-2320 Luxembourg.
4. Conversion du capital social de cent mille francs suisses (CHF 100.000,00) en soixante-deux mille trois cent huit virgule soixante-dix euros (EUR 62.308,70).
5. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
6. Nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.



## 7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Lausanne (Suisse), le 20 décembre 2006, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social et le principal établissement de la société de Lausanne à Luxembourg, avec radiation de la société au Registre du Commerce du Canton de Vaud, et a conféré les pouvoirs nécessaires pour ce faire à un mandataire.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif et le siège du principal établissement de la société de Lausanne (Suisse) au Luxembourg.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que la société est désormais soumise au droit luxembourgeois et elle décide de procéder à la mise à jour des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société au 59, boulevard de la Pétrusse, à L-2320 Luxembourg.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de cent mille francs suisses (CHF 100.000,00) en soixante-deux mille trois cent huit virgule soixante-dix euros (EUR 62.308,70).

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

Par conséquent, le capital social est fixé à soixante-deux mille trois cent huit virgule soixante-dix euros (EUR 62.308,70), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une restructuration des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEURIMMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.



**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille trois cent huit virgule soixante-dix euros (EUR 62.308,70), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs sortants et de leur donner décharge pleine et entière.

1.- L'assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs de la société:

- a) Monsieur Mauro Giallombardo, administrateur de sociétés, demeurant à L-1538 Luxembourg, 2, place de France,
- b) Madame Valeria Giallombardo, professeur, demeurant à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume,
- c) Monsieur Francesco Smits, employé privé, demeurant à L-8081 Bertrange, 123, rue de Mamer.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer président du conseil d'administration:  
Monsieur Mauro Giallombardo, prénommé.

2.- L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, N. Printz, S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 94, case 10. — Reçu 623,09 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007016700/227/155.

(070009295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

#### **Parade Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.067.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PARADE FONDS, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 659 du 21 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand'Rue.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Décision de dissolution de la société, suivant article 32 des statuts, pour le 15 décembre 2006.
- Désignation d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Que l'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée qui ont été envoyés par lettre aux actionnaires nominatifs en date du 21 novembre 2006, et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2206 du 24 novembre 2006 et numéro 2264 du 4 décembre 2006,

- dans le journal D'Wort, le 24 novembre 2006 et 4 décembre 2006.

IV. Il résulte de la dite liste de présence que sur les cinq cent vingt-sept mille sept cent soixante-six (527.766) actions en circulation, cinq cent dix-sept mille quatre cent soixante-six (517.466) actions, soit plus de la moitié, sont dûment

représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement convoquée, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir du 15 décembre 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

La société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 71.178, représentée par Monsieur Guy Hornick et Monsieur Théo Limpach.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. C. Mahy, V. Schmitz-Deny, L. Moulard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 86, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007016724/216/62.

(070009258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Geofor Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 121.177.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2006*

*« Unique résolution*

L'assemblée générale décide que dorénavant la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Munsbach, le 16 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007016746/820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Real Financing Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 123.422.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 24 novembre 2006 de la société à responsabilité limitée REAL FINANCING TWO S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, que

Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, est nommé en tant que gérant.

Junglinster, le 5 janvier 2007.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007016752/231/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Fondex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.402.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 17 novembre 2006*

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016747/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Phantex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.410.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 17 novembre 2006*

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016750/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Orex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.409.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 17 novembre 2006*

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007, approuvant les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016751/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Heco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.736.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017199/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05477. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Meximmo SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.183.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

*Ordre du jour:*

- Transfert de siège social.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

	Parts sociales
Monsieur Denis Antoine Zavatti, 29, route de Remich à L-5650 Mondorf-les-Bains . . . . .	1
La société FIMACO INTERNATIONAL S.A., N ° R.C.B 99767, avec siège: au 3, bld. du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Denis Antoine Zavatti précité . . . . .	99
	100

D'un commun accord, ils décident de transférer le siège social de:

24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg

à 26, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2006.

FIMACO INTERNATIONAL S.A.

D. A. Zavatti

Référence de publication: 2007016754/612/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 69.652.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 3 décembre 2006*

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Madame Agnès Coudurier
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur délégué
- Monsieur Damien Aps

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006. L'assemblée générale renouvelle à la fonction de réviseur d'entreprises la société:  
DELOITTE S.A. avec siège à Luxembourg  
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.  
Le nouveau siège social de la société est établi 19, rue Léon Laval à Leudelange, L 3352.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016755/2355/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

### **Eska Invest, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg E 1.441.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Stéphane Schanen, agent immobilier, né à Luxembourg le 17 septembre 1963, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 34A, rue des Prunelles,
2. - François Kerschenmeyer, commerçant, né à Pétange le 13 juin 1962, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains;
- 3.- Christiane Lurquin, employée privée, née à Ougrée/Liège (Belgique) le 9 janvier 1952, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de ESKA INVEST, société civile immobilière avec siège social à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 1.441, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 10 février 2003.

Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents (99.200,-) euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de neuf cent quatre-vingt-douze (992,-) euros chacune.

De commun accord, les associés ont décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.

La société a été liquidée par les associés se considérant comme liquidateurs aux droits des parties en ce sens que actifs et passifs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leurs participations dans la Société.

De la sorte, sa liquidation se trouve ainsi clôturée, tout passif futur éventuel restant à la charge des associés proportionnellement à leur participation, étant entendu qu'envers les tiers créanciers ils restent tenus chacun pour une part et somme égales. Lesquels reconnaissent avoir été rendus attentifs sur ce point par le notaire.

Décharge est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Schanen, F. Kerschenmeyer, C. Lurquin, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 56, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007016766/223/40.

(070009314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

---

**Pletor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 52.731.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme PLETOR HOLDING S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 9 du 6 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 756 du 17 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Meis, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Reuter, diplômé E.D.H.E.C., demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de EUR 1.403.370,36 par conversion en capital, à due concurrence, de partie d'un compte courant et émission de 57.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

2) Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire détenteur du compte courant associé.

3) Modification afférente de l'article cinq des statuts.

4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent trois mille trois cent soixante-dix virgule trente-six Euros (1.403.370,36 EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf virgule soixante-quatre Euros (396.629,64 EUR), à un million huit cent mille Euros (1.800.000,- EUR), par la création et l'émission de cinquante-sept mille (57.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les anciennes actions, à libérer par incorporation à due concurrence de partie d'un compte courant.

*Intervention - Souscription*

A l'instant est intervenu Monsieur Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de la société CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, 309, Kirchstrasse, aux termes d'une procuration du 9 juin 2000, déposée au rang des minutes du notaire soussigné en date du 30 juin 2000, enregistrée à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2000, volume 903A, folio 29, case 1,

lequel comparant, agissant ès qualité, a déclaré souscrire les cinquante-sept mille (57.000) actions sans désignation de valeur nominale,

et vouloir libérer lesdites actions souscrites par incorporation au capital à due concurrence de partie d'un compte courant.

Cette libération en nature a fait l'objet d'un rapport de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dressé en date du 19 décembre 2006 qui reste annexé aux présentes et qui conclut comme suit:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la créance de EUR 1.403.370,36 faisant l'objet de l'apport autre qu'en numéraire et qui correspond au moins aux 57.000 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie.»



*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa)** . Le capital social est fixé à un million huit cent mille Euros (1.800.000,- EUR), représenté par soixante-treize mille (73.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Constatation*

Le notaire constate l'existence d'un compte courant suffisant à l'augmentation de capital sur base d'un bilan arrêté au 18 décembre 2006.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 16.200,00 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec

Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Reuter, C. Meis, G. Reuter, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 84 , case 6. — Reçu 14.033,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007017071/216/77.

(070010106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**JG, Jean GEORG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.510.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Jean Georg, commerçant, né à Luxembourg le 16 novembre 1958, matricule n ° 19581116155, demeurant à D-54673 Karlshausen (Allemagne), 16, Hauptstrasse.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le nettoyage de vitres et de bâtiments. Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de JG, Jean GEORG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Jean Georg, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Jean Georg, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Le siège est établi à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Georg, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2007, vol. 620, fol. 35, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007017111/234/81.

(070010444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.751.275.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December,  
Before us Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

VODAFONE CONSOLIDATED HOLDINGS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, and having its registered office at the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, England, recorded under the registration number 5754561,

here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy, given in Newbury, England, on 18 December 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B, number 79 256, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on the 11th of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 14th of June 2001, number 440. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 5th of April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 July 2006, number 1285 (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolved to modify the interest on Deferred Preference Coupon determined in the articles of association of the Company in order that the Deferred Preference Coupon shall accrue interest at a rate equal to the sum of Euribor and the Margin (as defined in the articles of association of the Company) from the date at which the Deferred Preference Coupon was first due and payable up to (but excluding) the date of payment of the Deferred Preference Coupon.

*Second resolution*

The sole member further resolved to amend point (a) of the definition of the Coupon Fixture Period contained in Article 8 of the articles of association of the Company by replacing the terms «up to and including 31 September 2006» by «up to and including 30 September 2006».

*Third resolution*

As a consequence of the previous resolutions, paragraphs 4 and 10 of Article 8 of the Articles of Association of the Company are amended and shall read as follows:

« **Art. 8. paragraph 4.** Any unpaid Preference Coupon (the «Deferred Preference Coupon») shall be carried forward and paid (together with any interest accrued thereon) in priority to any Preference Coupon payable on a later date. A Deferred Preference Coupon shall accrue interest at a rate equal to the sum of Euribor and the Margin from the date at which the Deferred Preference Coupon was first due and payable up to (but excluding) the date of payment of the Deferred Preference Coupon. The holders of the preferred shares shall not be entitled to any further right of participation in the profits of the Company.»

« **Art. 8. paragraph 10.** «Coupon Fixture Period» means

- (a) the period from the date of issue of the preferred shares up to and including 30 September 2006; or
- (b) for subsequent periods, each 6 month period running from 1 October and 1 April until the immediately following 31 March and 30 September respectively.»

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VODAFONE CONSOLIDATED HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, avec siège social à the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2 FN, Angleterre, enregistrée sous le numéro 5754561,

ici représentée par Madame Angélique Badot, LL.M. demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Newbury, Royaume-Uni, en date du 18 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de VODAFONE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 79 256, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 11 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2001, numéro 440. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 juillet 2006 (ci après la «Société»), numéro 1285.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'intérêt du Coupon Privilégié Différé défini dans les statuts de la Société afin que l'intérêt de ce Coupon Privilégié Différé soit augmenté d'un intérêt à un taux égal à la somme d'Euribor et de la Marge (tels que définis dans les statuts de la Société) à partir de la date à laquelle le Coupon Privilégié Différé était exigible (mais excluant) la date de paiement de ce Coupon Privilégié Différé.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le point (a) de la définition de la Période de Fixation du Coupon contenue à l'Article 8 des statuts de la Société en remplaçant les termes «jusqu'au 31 septembre 2006» par «jusqu'au 30 septembre 2006».

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, les paragraphes 4 et 10 de l'article 8 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. paragraphe 4.** Tout Coupon Privilégié impayé (le «Coupon Privilégié Différé») sera reporté et payé (augmenté des intérêts échus) en priorité par rapport à tout Coupon Privilégié payable à une date ultérieure. Un Coupon Privilégié Différé sera augmenté d'un intérêt à un taux égal à la somme d'Euribor et de la Marge à partir de la date à laquelle le Coupon Privilégié Différé était exigible jusqu'à (mais excluant) la date de paiement de ce Coupon Privilégié Différé. Les détenteurs d'actions privilégiées n'auront aucun droit supplémentaire sur les bénéfices distribués par la Société.»

« **Art. 8. paragraphe 10.** «Période Fixation du Coupon» signifie:

- (a) la période à partir de la date d'émission des parts sociales privilégiées jusqu'au 30 septembre 2006; ou
- (b) pour les périodes suivantes, toutes les périodes de six mois commençant le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril jusque, respectivement, les 31 mars et 30 septembre qui suivent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 10, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007016815/230/105.

(070009520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

**Hera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.790.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée FL PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.950, ici représentée par son gérant, Monsieur Jérôme Lesaffre avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 17, rue Philippe II, lui même représenté par Nicole Hénoumont, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 21 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme HERA S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 1941, route de Longwy, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette le 20 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 341 du 25 juillet 1995. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suite à une Assemblée Générale extraordinaire tenu par devant le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 30 avril 2003.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cents mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Que la société FL PARTICIPATIONS S.à r.l. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de HERA S.A. est réglé et que la liquidation de ladite Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Qu'elle déclare en outre prendre les qualités de liquidateur et prendre à sa charge tout l'actif et passif connu et inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Hénoumont, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2007. REM 2007 37. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007017290/5770/50.

(070010370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.